



RELEVEMENT DU SMIC AU 1^{ER} JUIN 2026

L'arrêté du 22/05/2026, publié au Journal Officiel du 24/05/2026, fixe le montant du SMIC horaire brut à **12,31 euros** au 1^{er} Juin 2026.

Le minimum garanti s'établit à 4,35 euros à cette même date.